



VILLENEUVE-SUR-LOT  
Direction de la Communication

# Communiqué

Samedi 21 mars 2020

## Épidémie de Coronavirus Interdiction d'accès aux espaces verts

Considérant qu'en dépit de l'annonce des mesures de confinement, d'importants regroupements de personnes ont été constatés sur différents espaces de loisirs ou de promenade ouverts au public en Lot-et-Garonne,

La préfecture a pris un arrêté qui interdit dans tout le département, sous peine d'une amende de 135 euros, l'accès du public aux espaces suivants :

- les parcs;
- les jardins ;
- les voies vertes ;
- les chemins de randonnée ;
- les plans d'eau intérieurs et leurs abords;
- les berges et abords des cours d'eau;
- les berges et abords des canaux.

A Villeneuve, cette interdiction concerne notamment le parc Saint Cyr, le parc François Mitterrand, le parc de l'Égalité, la voie verte, les berges du Lot, Lascrozes et Rogé.

Retrouvez l'arrêté et le point sur la situation à Villeneuve sur le site de la ville : <http://www.ville-villeneuve-sur-lot.fr/epidemie-de-coronavirus-point-sur-la-situation-817.html>

